



## Communiqué de presse

pour diffusion immédiate

Bienne, le 20 juin 2016

### Le Conseil fédéral renforce le Swiss made horloger

*Après presque dix ans de travaux, le Swiss made horloger est enfin renforcé conformément à la demande de l'horlogerie suisse. Le 17 juin 2016, le Conseil fédéral a adopté dans ce sens une révision de l'ordonnance horlogère sur la marque "suisse".*

Lors de son assemblée générale de 2007, la Fédération de l'industrie horlogère suisse FH avait proposé de renforcer l'ordonnance réglant l'utilisation du nom "suisse" pour les montres de 1971 (ordonnance Swiss made). Après l'adoption du projet Swissness en 2013, le Conseil fédéral a procédé à la révision de l'ordonnance Swiss made en ajoutant deux conditions supplémentaires pour se prévaloir du précieux label. D'une part, 60% au minimum du coût de revient de la montre et du mouvement devront être générés en Suisse. D'autre part, le développement technique de la montre et du mouvement devra être effectué en Suisse.

La révision entrera en vigueur le 1er janvier 2017 avec une exception pour l'exigence du développement technique qui entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Il est également prévu des phases transitoires pour faciliter l'adaptation. Les entreprises horlogères suisses prennent depuis un certain temps déjà des mesures afin de se conformer au nouveau Swiss made dans les délais prévus. Celles-ci comprennent notamment des investissements en Suisse pour renforcer l'activité de production dans notre pays, notamment dans le domaine de la sous-traitance.

Le renforcement du label Swiss made vise à garantir aux consommateurs du monde entier qu'une montre suisse intègre une majorité claire de valeur suisse. Il convient aussi de leur assurer que les caractéristiques essentielles de la montre et de son mouvement résultent d'activités effectuées en Suisse. Ainsi il sera possible de préserver la crédibilité et la valeur du label Swiss made sur le long terme. Ces nouvelles conditions répondent aux attentes des clients de l'horlogerie suisse.

C'est avec un grand enthousiasme que la FH salue cette révision marquant l'aboutissement de longs travaux qui ont mobilisé l'ensemble de l'industrie horlogère suisse.

#### Contact:

Jean-Daniel Pasche

Président

032 328 08 28, [jdpasche@fhs.ch](mailto:jdpasche@fhs.ch)